

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix- Travail- Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET
COMMUNAUTES RESILIENTES

UNITE DE GESTION



PROLOG

CREDIT IDA N° 72130-CM

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

LOCAL GOVERNANCE AND RESILIENT
COMMUNITIES PROJECT

MANAGEMENT UNIT

NOM DU PAYS : République du Cameroun

NOM DU PROJET : Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG)

CREDIT IDA : N° 72130-CM

INTITULE DE LA MISSION : Recrutement d'un Expert Environnemental au sein de l'Unité de Coordination Régionale (UCR) du Nord du Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes (PROLOG).

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

N° _____ /ASMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 DU
POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT ENVIRONNEMENTAL AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION REGIONALE (UCR) DU NORD DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG).

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Pour soutenir le Cameroun dans ses initiatives de gestion des risques d'aggravation de la violence, ainsi que sa politique de décentralisation, la Banque Mondiale a accordé au Gouvernement du Cameroun un financement sous forme de prêt à hauteur de 300 millions de dollars, soit environ 189, milliards de F CFA pour la mise en œuvre du Projet Gouvernance Locale et Résilience Communautaire (PROLOG). Ce projet combine l'appui à la décentralisation focalisée sur des engagements de développement tout en renforçant les capacités de résilience des communautés, notamment des ménages vulnérables impactés par les conflits.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer l'accès des communautés aux infrastructures résilientes au changement climatique et de renforcer la capacité locale à gérer les ressources et à fournir des services. Pour atteindre cet objectif, le projet est articulé autour de quatre composantes :

Composante 1 : Amélioration des infrastructures communautaires et des services de base ;

Composante 2 : Amélioration du cadre de gouvernance à plusieurs niveaux et de la capacité des entités décentralisées à fournir des services ;

Composante 3 : gestion, suivi et évaluation du projet ;

Composante 4 : le CERC : Cette composante établira un fonds d'urgence qui pourra être déclenché en cas de crise d'origine humaine, de crise de santé publique ou de catastrophe naturelle, par la déclaration officielle d'une urgence nationale, ou sur demande officielle d'un des membres du gouvernement du Cameroun.

Dans la perspective du suivi du respect des engagements environnementaux et sociaux, le MINDDEVEL souhaite recruter dans la région du Nord, un/une Expert (e) Environnemental qui travaillera au sein de l'Unité de Coordination Régionale avec résidence dans le chef-lieu de la région.

II. ROLES ET RESPONSABILITES

Sous la supervision générale du Coordonnateur de l'UCR, et l'encadrement de l'Expert Environnemental de l'UGP, et en collaboration avec les sectoriels au niveau de la Région, l'Expert environnemental Régional aura à produire les services ci-dessous :

1. Planification et coordination des diligences Environnementales

- Préparer et soumettre au Coordonnateur de l'Unité Régionale, des rapports périodiques de suivi de la performance du Projet au niveau de la Région, en matière d'Environnement, de Santé et de Sécurité au Travail y compris, mais sans se limiter, la mise en œuvre du PEES, la préparation et la mise en œuvre

des instruments de sauvegardes environnementales et sociales (E&S) présentés plus haut, les activités de mobilisation des parties prenantes ;

- Signaler sans délai tout incident ou accident lié au Projet qui a et/ou est susceptible d'avoir des conséquences graves sur l'environnement, les communautés affectées, le public ou les travailleurs, notamment les éventuels fournisseurs et les prestataires de service du projet au niveau de la Région ;
- Veiller à ce que les éventuels fournisseurs et les prestataires de service du projet au niveau de la Région, fournissent des rapports de suivi mensuels à l'Unité de Gestion du Projet (UGP), portant aussi bien sur les activités techniques que sur les aspects ESSS ;
- Préparer le cas échéant les Termes de Référence (TDR) pour l'élaboration des études et instruments de sauvegardes environnementales et sociales du Projet au niveau de la Région ;
- Veiller à l'acquisition d'équipements de Protection Individuelle (EPI) pour les tous les travailleurs de l'UCR qui effectuant des visites de terrain ;
- Actualiser ou alors préparer, discuter, adopter, rendre public et mettre en œuvre tout plan de gestion environnementale et sociale et/ou tout autre instrument requis pour chacune des activités du Projet au niveau de la Région, sur la base du processus d'évaluation, conformément aux NES, au CGES, aux directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (ESS) générales et spécifiques du Groupe de la Banque mondiale, et d'autres BPSI pertinentes. Les instruments E&S précités (PEES, CGES, PGES, etc.) devront être actualisés et diffusés si nécessaires
- Développer, adopter et appliquer les mesures relatives à la Santé et à la Sécurité au Travail (SST) spécifiées dans les Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) et dans le CGES. Ces mesures seront conformes à la NES n° 2 liée à l'emploi et aux conditions de travail, ainsi qu'à la législation nationale applicable
- Garantir la prise en compte effective de l'évaluation environnementale dans la mise en œuvre des sous-projets ou activités financés par le Projet dans la Région ;
- Assurer la coordination du suivi des indicateurs de performances environnementales des sous-projets en fonction de l'évolution de la problématique de la Région du Nord ;
- Développer une vision prévisionnelle des questions environnementales dans les sous-projets à réaliser dans le cadre du Projet dans la Région du Nord
- Superviser de l'exécution du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans les chantiers, en collaboration avec le Responsable des questions sociales, la maîtrise d'œuvre technique des chantiers et les Ingénieurs sociaux exécutés dans la Région du Nord ;
- Appuyer l'organisation des ateliers de formation, de sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs à la mise en œuvre des documents de sauvegardes, en collaboration avec le Responsable des questions sociales dans la Région du Nord ;
- Superviser plaintes en collaboration avec le Responsable des questions sociales, la gestion des plaintes, et les autres partenaires dans le cadre du comité ad hoc de gestion des plaintes au niveau régional ;
- Effectuer sans délai toute autre tâche administrative et de gestion en lien avec ses fonctions qui lui serait transmise par l'Unité de Coordination Régionale.

2. En matière de la mise en œuvre du PTBA

- S'assurer de la prise en compte des problématiques environnementales dans le Plan de travail opérationnel de l'Unité de Coordination Régionale ;
- Participer à l'évaluation consolidée du Plan de travail opérationnel de l'UCR à la fin de chaque trimestre.

3. En matière de Surveillance et de suivi environnemental :

- Veiller au respect des Normes environnementales et Sociales de la Banque Mondiale, ainsi que de la législation nationale en matière environnementale et de genre lors de la réalisation des études dans le cadre de la mise en œuvre du PROLOG au niveau régional ;
- Procéder à l'identification d'impacts environnementaux potentiels non suffisamment identifiés ou traités par les maîtres d'œuvre, les CTD/CREP ou les entrepreneurs et y apporter des mesures d'atténuation ;
- Appuyer l'UCR dans la validation des documents de sauvegarde environnementale (réalisés par les consultants indépendants) en collaboration avec le Responsable des questions sociales et les administrations concernées ;
- Veiller à l'intégration des prescriptions environnementales dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou Dossier de demande de cotation (DDC), ainsi que dans le contrat des prestataires ;
- Veiller à l'intégration des mesures environnementales d'atténuation et la prise en compte de leur coût dans le budget des sous-projets lors de l'élaboration des DAO ;
- Effectuer les missions de supervision sur le terrain en vue d'apprécier et d'évaluer l'effectivité de la prise en compte des Plans de Gestion Environnementale (PGES), des Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES), (ii) du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), (iii) des Plans de Santé et Sécurité (PHSS), (iv) du manuel CERC, (v) Plan d'intervention d'urgence, etc.
- Contribuer à la préparation technique des missions de supervision et de revue de la Banque Mondiale et répondre aux exigences requises à travers les aide-mémoires y relatifs ;

- Participer à la validation des rapports mensuels des maîtres d'œuvre en matière environnementale.
- 4. Production des rapports / livrables attendus :**
- Produire les rapports trimestriels sur la performance environnementale et sociale du Projet au niveau de l'UCR, collaboration avec le Responsable des questions sociales
 - Examiner les rapports de suivi environnemental des sous-projets produits par les entreprises ;
 - Développer un système d'alerte et attirer l'attention du Coordonnateur de l'UCR sur les retards constatés dans la mise en œuvre des rapports prescrits selon les instruments de sauvegardes environnementales ;
 - Vérifier et contrôler la mise en œuvre des conditions et charges liées à la remise en état des sites dans les documents contractuels ;
 - Suivre et évaluer les performances des acteurs institutionnels sur les aspects environnementaux.
- 5. En matière de renforcement des capacités :**
- Identifier, en collaboration avec les autres sectoriels du Projet PROLOG les besoins en formation et renforcement des capacités des acteurs, en matière de gestion environnementale au niveau de la Région ;
 - Participer à l'animation des ateliers de renforcement des capacités des acteurs clés de la mise en œuvre des activités du Projet PROLOG au niveau de la Région ;
 - Former les entités partenaires et les membres du staff de l'UCR à la bonne tenue des outils de collecte des données environnementales ;
 - Vulgariser les instruments de sauvegardes environnementales notamment les (i) CGES ; (ii) PGES Plan de Santé et Sécurité (PSS), (iii) manuel CERC, (iv) Plan d'intervention d'urgences, etc. et sensibiliser les partenaires ainsi que les staffs de l'UCR sur les prescriptions de ces derniers ;
 - Assurer la formation des partenaires et autres administrations impliqués dans la mise en œuvre du Projet au niveau régional en gestion environnementale.
 - En résumé, l'Expert Environnemental Régional recruté est de fait sous un contrat de performance avec l'UGP et devra s'assurer en temps opportun ;
 - Du suivi de la mise en œuvre des mesures et actions contenues dans le Plan d'Engagement Environnemental et Social Plans de Gestion Environnementale (PGES), y compris des documents de sauvegardes et autres plans et outils environnementaux : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale, Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales, des Plans Hygiène, Santé et Sécurité (PHSS), (iv) du manuel CERC, plan d'intervention d'urgences, etc. ;
 - Du renforcement des capacités des acteurs ;
 - De la production des rapports de performance environnementale et Sociale à fréquence trimestrielle. Il/elle remettra à UCR du Projet dans la Région de l'Adamaoua, un rapport d'activités au plus tard dix (10) jours après la fin de la période à laquelle il se rapporte et un rapport final en fin de mandat.
 - De la qualité des dossiers de gestion environnementale, y compris ceux non soumis à l'avis de non-objection de la Banque et
 - De la tenue effective et adéquate des archives en matière de gestion environnementale au niveau de l'UCR.

III. PROFIL DU CANDIDAT RECHERCHE

Les qualifications et l'expérience requises pour ce poste sont les suivantes :

Qualification

- **Diplôme :** être détenteur(trice) d'un diplôme d'études supérieures (BAC + 5 ans) en sciences environnementales, ou toute autre discipline équivalente jugée pertinente ;

Expérience professionnelle

- Justifier d'au moins 08 années d'expérience professionnelle pertinente dans la gestion des questions environnementales ;
- Justifier de la conduite d'au moins une étude dans les catégories suivantes : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ; Plan de Gestion Environnemental et Social, audit environnemental et social ;
- Avoir une bonne connaissance et expérience dans des projets de développement mis en œuvre conformément aux politiques de sauvegardes de la Banque mondiale, aux normes environnementales et sociales de performance de la Banque mondiale ou de tout autre bailleur de fonds international et institutions de développement internationales (BAD, BEI, AFD,) et aux directives Environnementales, sanitaires, sécuritaires (ESS) générales et spécifiques et/ou à d'autres BPSI
- Avoir une expérience dans l'analyse et la gestion des risques environnementaux et la gestion des catastrophes.
- Être familiarisé(e) avec les textes juridiques nationaux et internationaux applicables en matière de sauvegardes environnementales.

Compétences

- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques standards (Word, Excel, Powerpoint, Internet...);
- Être apte à travailler sur le terrain ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'une des deux langues officielles et comprendre la seconde ;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de communication ;
- Être capable de voyager dans les zones reculées de la Région ;
- La maîtrise des langues locales (Foulbé, haoussa...) est un atout important.

Atouts :

- Avoir une expérience dans un projet d'infrastructures ;
- Avoir une expérience en matière d'hygiène et de sécurité du travail ;
- Avoir la maîtrise d'une des langues locales.

IV. DUREE DU CONTRAT ET LIEU D'AFFECTATION

La durée du contrat sera d'un (01) an éventuellement renouvelable sur la durée du projet avec une période probatoire de six (06) mois. Le renouvellement ne pourra intervenir que si les états de service sont satisfaisants pour le projet et pour la Banque Mondiale. L'évaluation de la performance du chaque consultant recruté se fera annuellement sur la base de contrats de performance incluant des indicateurs de résultats prédéterminés et ce, à partir du 6ième mois (fin de la période probatoire) après la notification de démarrage et vers la fin de la période contractuelle.

Le candidat retenu devrait être disponible immédiatement au lieu de travail à Garoua et disposé à couvrir toute la région du Nord.

V. CRITERES D'EVALUATION

Les dossiers de candidatures seront évalués sur la base de l'expérience et des qualifications des candidats.

L'évaluation sera réalisée en deux étapes : Une première étape consistant en l'analyse des dossiers suivie d'une deuxième étape consistant à l'audition des candidats aux qualifications pertinentes issus de la première étape.

Analyse des dossiers de candidatures :

L'analyse des dossiers consistera en une évaluation basée sur :

- L'éligibilité ;
- L'expérience du candidat par rapport à la mission

L'évaluation des compétences

L'analyse des compétences des candidats sera faite à partir de l'interview des candidats.

Chaque étape d'évaluation des candidatures représentera 50% de la note finale. Seuls les candidats ayant obtenus 60% de la note de la première étape seront admis à la phase d'interview.

VI. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés par mail (PDF) et devront comprendre les documents suivants :

- Une lettre de motivation détaillée, faisant ressortir les capacités spécifiques du Candidat qui l'aideront à réussir sa mission ainsi que la collaboration avec les principales parties prenantes ;
- Un curriculum vitae (CV) du candidat mettant en exergue les expériences similaires, daté de moins de trois (03) mois, signé et mentionnant ses adresses complètes (boîte postale, téléphone, e-mail etc.) ;
- Des photocopies des diplômes, attestations et/ou certificat de travail et, tous autres documents démontrant les aptitudes/qualifications des candidats ;
- Une photocopie de la Carte Nationale d'identité (CNI).

NB : Aucun dossier physique ne sera reçu à l'UGP ou dans les UCR. Seuls les dossiers électroniques respectant le format ci-dessus indiqué seront évalués.

VII. DISPOSITIONS GENERALES

1. Les Candidats seront sélectionnés selon la méthode « Sélection de Consultants Individuels » telle que décrite dans le paragraphe 7.36 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs » du « Plan de Financement du Projet d'Investissement » Talé et co-financé en septembre 2013.
2. Les dossiers de candidatures rédigés en français ou en anglais doivent être envoyés exclusivement par

copier en électronique au plus tard quatorze (14) jours à compter de la date de publication du présent avis, avec pour objet :

AVIS A SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° _____/ASMI/MINDDEVEL/PROLOG/UGP/SPM/CA-SPM/2026 DU _____ D'UN EXPERT
ENVIRONNEMENTAL AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION REGIONALE (UCR) DU NORD _____
LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT ENVIRONNEMENTAL AU SEIN DE L'UNITE DE COORDINATION REGIONALE
(UCR) DU NORD DU PROJET GOUVERNANCE LOCALE ET COMMUNAUTES RESILIENTES (PROLOG)

Adresses courrier électronique :

Signature le _____

LE COORDONNATEUR NATIONAL